FEMME ENCEINTE EN TRAVAIL

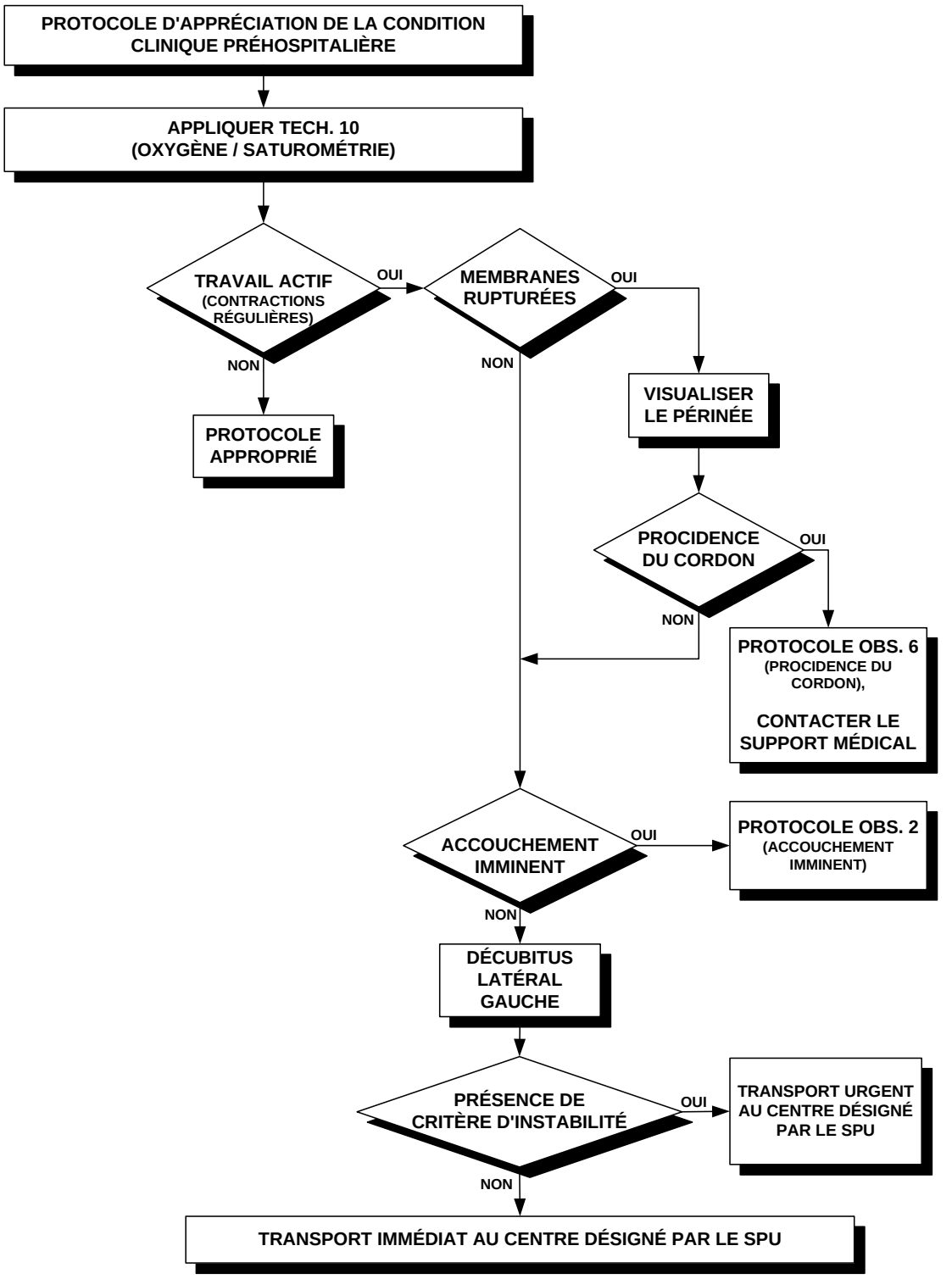

OBS. 1 Femme enceinte en travail

OBS. 1

Pour tous les protocoles obstétricaux, la sage-femme a priorité au niveau des directives et de la prise en charge de la patiente jusqu'au transfert de responsabilité au centre receveur.

1. **Se référer au protocole d'appréciation de la condition clinique préhospitalière.**

2. **Pour l'administration d'oxygène, se référer à TECH. 10 (Oxygène / Saturométrie).**

3. **Si le travail est actif et que les contractions sont régulières, évaluer s'il y a rupture des membranes (demander à la patiente si elle a ressenti un écoulement de liquide chaud).**

4. **En présence de membranes rupturées, visualiser le périnée afin de déceler une procidence du cordon. Si procidence du cordon, se référer au protocole OBS. 6 (Procidence du cordon) et au support médical à distance (SMD).**

5. **En absence de procidence du cordon, évaluer l'imminence de l'accouchement.**

6. **Si accouchement imminent (envie incontrôlable de pousser, tête ou structure visible au niveau de la vulve ou périnée bombant), se référer au protocole OBS. 2 (Accouchement imminent).**

7. **Position de décubitus latéral gauche.**

8. **Transport IMMÉDIAT au centre désigné par le SPU si absence de critère d'instabilité.**